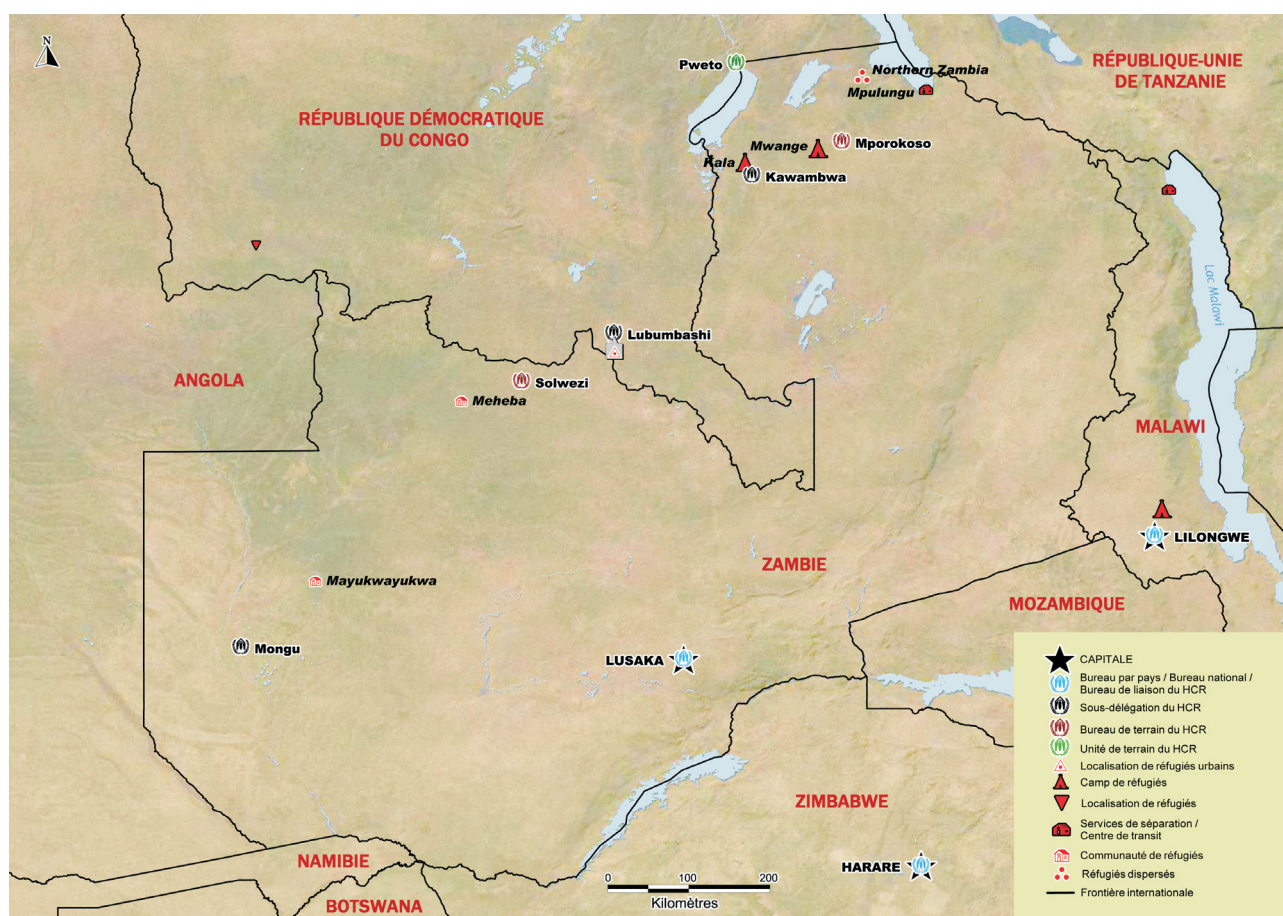


ZAMBIE



Faits marquants

- En collaboration avec le Gouvernement zambien, le HCR a rapatrié quelque 9 700 réfugiés en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo (RDC), en Ouganda et au Rwanda.
- Quelque 2 100 réfugiés congolais ayant choisi de ne pas rentrer dans leur pays d'origine ont été transférés dans la zone d'installation de Meheba, ce qui permis de fermer deux camps.
- Le HCR et les autorités ont mené une opération globale de réenregistrement et de profilage, auprès de quelque 31 000 réfugiés vivant dans les zones d'installation de Mayukwayukwa et Meheba, ainsi qu'en milieu urbain.

Dans les zones d'installation, tous les réfugiés âgés de plus de 16 ans ont reçu des cartes d'identité.

- La protection de l'enfance a été renforcée par la création d'un comité de détermination de l'intérêt supérieur (DIS), mis sur pied avec la participation des pouvoirs publics et d'autres institutions onusiennes.
- Le Haut Commissariat a facilité la réinstallation de près de 400 individus en Australie, aux États-Unis et dans d'autres pays.
- Le Gouvernement zambien a accepté d'examiner la possibilité de lever ses réserves à la Convention de 1951 sur les réfugiés dans le cadre des commémorations du 60^e anniversaire.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Angola	25 300	2 400	49	54
	RDC	12 300	3 200	49	52
	Rwanda	5 700	600	45	50
	Burundi	2 200	300	44	50
	Somalie	2 000	50	37	39
	Pays divers	330	-	37	35
Demandeurs d'asile	Pays divers	330	330	42	46
Total		48 160	6 880		



Au camp de Mwange, une pépinière fournit des arbrisseaux pour les projets de protection de l'environnement.

HCR / N. JAYASINGHE

| Environnement opérationnel |

La situation politique est demeurée globalement stable au cours de l'année en Zambie. Cependant, l'environnement de protection dans le pays, qui s'est généralement montré très accueillant et très généreux vis-à-vis des réfugiés, a été menacé au début de l'année 2010, lorsqu'une réfugiée a été tuée au cours d'une manifestation et que les autorités ont expulsé près de 40 réfugiés vers leur pays d'origine.

Les mouvements migratoires mixtes qui se dirigent vers la Zambie ou traversent son territoire ont, semble-t-il, augmenté en 2010. Plusieurs groupes de ressortissants somaliens qui se déplaçaient avec l'aide de passeurs ont été interceptés à des points de passage de la frontière ou à l'intérieur du pays.

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

Le HCR a cherché à renforcer la capacité nationale de protection des réfugiés et des autres personnes relevant de sa compétence en s'attachant à promouvoir le remplacement de la loi de 1970 sur le contrôle des réfugiés par un projet de loi révisé, conforme aux normes internationales. Il a également plaidé pour que le Gouvernement lève toutes ses réserves à la Convention de 1951 sur les réfugiés. Le Haut Commissariat avait également pour objectif de rapatrier 12 000 réfugiés congolais, de fermer les deux camps qui les abritaient et de réinstaller les réfugiés restants à Meheba et à Mayukwayukwa.

L'Organisation est parvenue à rapatrier quelque 9 300 réfugiés congolais, ce qui a abouti à la fermeture des

camps de Kala et de Mwange. Quelque 2 100 réfugiés congolais qui ne voulaient pas rentrer dans leur pays ont été rélogés dans la zone d'installation de Meheba.

Alors que le chiffre cible pour 2010 était de 1 300 réfugiés, le HCR a facilité la réinstallation de près de 400 personnes aux États-Unis, en Australie et dans d'autres pays ; la plupart d'entre eux avaient des besoins spécifiques en matière de protection juridique ou physique.

Environnement de protection favorable

- Un petit nombre de nouveaux arrivants en provenance du Burundi et de la RDC ont sollicité l'asile en Zambie au cours de l'année ; d'autre part, le nombre de demandeurs d'asile somaliens et rwandais a augmenté. Les personnes arrivant au sein de mouvements migratoires mixtes ont eu accès au régime d'asile. Des procédures destinées à déterminer l'intérêt supérieur des enfants réfugiés vulnérables ont été mises en place. Les enfants non accompagnés et séparés ont été systématiquement identifiés et enregistrés lors de l'opération de réenregistrement.

Procédures de protection équitables

- Les normes d'enregistrement et d'établissement des profils ont été améliorées dans le cadre d'une opération de réenregistrement et de profilage menée par le HCR et le Commissariat aux réfugiés. Près de 30 900 personnes résidant dans les zones d'installation de Meheba et Mayukwayukwa, ainsi que dans des zones urbaines, ont été enregistrées et identifiées. De ce fait, la base de données *proGres* contient désormais des données personnelles,

ainsi que des informations sur les études et le parcours professionnel, tout en indiquant si l'individu concerné souhaitait bénéficier ou non d'un rapatriement librement consenti. Ces informations ont facilité la planification des interventions de protection et de mise en œuvre de solutions durables. En outre, le Commissariat aux réfugiés a entrepris d'enregistrer les demandeurs d'asile dans *proGres* conformément aux accords sur l'enregistrement.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a renforcé les mécanismes d'information et d'interventions destinés à lutter contre la violence sexuelle et sexiste dans les zones d'installation en ouvrant des permanences et en renforçant le potentiel d'action nécessaire au sein du personnel des services sociaux et du ministère du Développement communautaire.

Besoins et services essentiels

- Dans les zones d'installation, une assistance humanitaire essentielle a été offerte au niveau des secteurs de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement. Depuis le lancement du programme de distribution de repas dans les écoles primaires, le taux de déscolarisation a diminué et le taux d'assiduité a atteint 95 pour cent. En 2010, le taux d'utilisation des latrines à fosse traditionnelles a atteint 83 et 96 pour cent à Meheba et Mayukwayukwa, soit des hausses respectives de 12 et d'1,4 pour cent par rapport à l'année précédente.

Autogestion et participation communautaires

- Pour la première fois depuis des dizaines d'années, des élections ont été organisées à Meheba pour désigner de nouveaux représentants des réfugiés. Suite à l'application d'une politique de quotas et à des campagnes de sensibilisation intensives destinées à encourager les candidatures féminines, la proportion de femmes parmi les représentants élus a dépassé 30 pour cent.

Solutions durables

- Le HCR a facilité le rapatriement de plus de 7 100 réfugiés congolais accueillis dans les camps de Kala et de Mwange, ainsi que de quelque 2 100 réfugiés congolais qui s'étaient établis spontanément, dans la province du Katanga en RDC. Quelque 2 100 réfugiés congolais accueillis à Kala et à Mwange et ayant choisi de ne pas rentrer en RDC ont été transférés dans la zone d'installation de Meheba ; après quoi, les deux camps ont été fermés et délégués aux autorités zambiennes.
- Bien que le désir de rentrer au pays ait été très vif au sein de la population d'origine angolaise, seuls 300 réfugiés angolais, vivant à Meheba ou dans des zones urbaines, ont regagné leur pays avec l'assistance du HCR au cours de l'année, en raison des délais nécessaires à la délivrance d'autorisations par les autorités angolaises et du manque d'aide à la réintégration dans les régions de retour. Il n'y avait pas de possibilités d'intégration sur place pour les réfugiés angolais en Zambie.
- Près de 400 individus ont été réinstallés aux États-Unis, en Australie et dans d'autres pays. La plupart d'entre eux

avaient des besoins spécifiques en matière de protection juridique et physique. De nouvelles procédures standard sur la réinstallation ont été élaborées et un nouveau système d'identification et d'orientation des cas a été introduit.

Relations extérieures

- Le HCR est demeuré en contact étroit avec la communauté des donateurs, a organisé plusieurs visites sur le terrain dans des sites accueillant des réfugiés et a participé à des séances d'information bilatérales, ce qui a favorisé une meilleure connaissance du programme pour les réfugiés et renforcé le soutien en sa faveur. Le Haut Commissariat a tiré parti des prochaines commémorations du 60^e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés pour mener une action de sensibilisation. Il a également parrainé plusieurs séances d'information à l'intention des médias et d'autres réunions, de sorte que les reportages positifs sur l'opération en faveur des réfugiés ont été plus nombreux dans la presse locale et internationale.

Logistique et appui aux opérations

- Un atelier mécanique a été ouvert à Lusaka afin d'assurer la révision et l'entretien d'un parc de véhicules pour le programme destiné aux réfugiés, ce qui a permis de réduire les coûts. D'autres institutions onusiennes considèrent cette initiative comme un exemple et se sont dites intéressées par un élargissement du champ d'activités de l'atelier du HCR.

| Contraintes |

Les efforts déployés par le HCR pour assurer la protection des réfugiés en milieu urbain et trouver des solutions ont continué d'être entravés par les réserves de la Zambie quant aux dispositions de la Convention de 1951 sur la liberté de circulation et le droit au travail. En raison de la politique de confinement dans des camps, environ 10 000 réfugiés reconnus comme tels vivent dans des zones urbaines sans permis de résidence. De ce fait, ils ne sont pas enregistrés dans *proGres*, sont dépourvus de papiers et ne peuvent bénéficier des services publics aux mêmes conditions que les ressortissants.

La stratégie du HCR, visant à mettre un terme au programme pour les réfugiés rwandais s'est également avérée difficile à mettre en œuvre, en raison du manque d'intérêt pour le rapatriement librement consenti et des difficultés rencontrées pour obtenir les passeports nationaux nécessaires à la délivrance des permis de séjour liés aux études ou à l'emploi.

| Informations financières |

En 2010, les fonds et les ressources humaines ont été axés sur les activités d'enregistrement, de rapatriement et de transfert de lieux d'habitation. Parallèlement, le HCR a gardé en réserve des ressources permettant la réalisation d'autres activités de protection et d'assistance. Diverses interventions, concernant par exemple l'appui logistique aux partenaires et aux bureaux du HCR, la rénovation des structures médicales

et éducatives, l'amélioration des logements du personnel, l'électrification des bâtiments administratifs, la distribution d'articles récréatifs et éducatifs, et l'exécution d'activités d'autosuffisance sur le terrain n'ont pu être mises en œuvre vu les fonds limités destinés à cette opération.

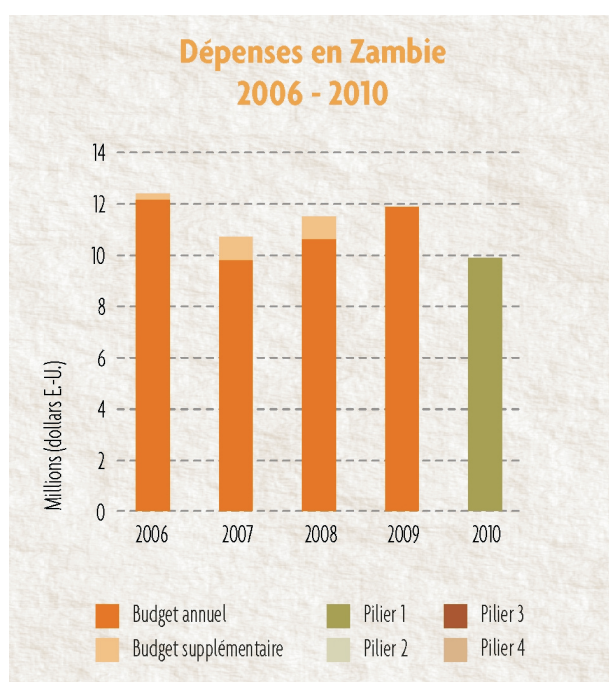
Le budget total du HCR en Zambie a augmenté en 2006, en raison du rapatriement de quelque 8 300 réfugiés angolais. En 2007 et en 2008, il a diminué car le nombre de bénéficiaires avait baissé suite au rapatriement des réfugiés angolais et congolais. En 2009, le budget total pour la Zambie a connu une légère progression du fait de la réception de fonds supplémentaires pour les projets pilotes d'évaluation des besoins globaux. En 2010, le budget a diminué de 12 pour cent suite au rapatriement d'autres réfugiés congolais en 2009.

Organisation et mise en œuvre

Le bureau du HCR à Lusaka a géré et coordonné les opérations dans le pays. L'effectif total était de 99 personnes au début de l'année 2010. Le HCR a fermé les camps de Kala et Mwange, tous deux situés au nord du pays, ainsi que le bureau de terrain de Mporokoso. La sous-délégation de Kawambwa a été transformée en unité de terrain. Certains collaborateurs ont été redéployés dans d'autres sites. L'effectif des bureaux chargés de superviser les deux zones d'installation a été revu et dans la mesure du possible renforcé, essentiellement en raison de la mutation des équipes de collaborateurs.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	86
Internationaux	8
Nationaux	58
JEA	0
VNU	18
Autres	2



Collaboration avec les partenaires

Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le Commissariat aux réfugiés, qui dépend du ministère de l'Intérieur, au niveau national et sur le terrain. L'opération de rapatriement des réfugiés congolais ayant été conclue avec succès et les camps de Kala et de Mwange fermés, Vision mondiale internationale et *Aktion Afrika Hilfe* ont cessé leurs opérations dans les provinces du Nord et de Luapula à la fin de 2010. La prestation de services dans les deux zones d'installation a été assurée par les ministères compétents, sous la coordination conjointe du Commissariat aux réfugiés et du HCR. L'OIM, le FNUAP et le PAM ont participé à la coordination de l'opération de rapatriement librement consenti des Congolais.

Évaluation générale

L'opération de réenregistrement et de vérification et le transfert des réfugiés accueillis dans les camps du nord du pays sont devenus des objectifs prioritaires en 2010, bien qu'ils n'aient pas été prévus dans le plan d'opérations initial. Les partenaires d'exécution ont également affecté une part considérable de leurs ressources humaines et de leurs matériels (véhicules, par exemple) à des activités qui n'étaient pas jugées prioritaires à l'origine.

Les groupes chargés de la protection et des services communautaires dans les bureaux de Mongu et de Solwezi ont souffert d'un manque de personnel. Le personnel de Lusaka a donc dû entreprendre des missions prolongées pour renforcer l'effectif sur le terrain, ce qui a accru le budget administratif et pénalisé la mise en œuvre et le suivi des projets en milieu urbain.

Le potentiel d'action des partenaires d'exécution ayant été limité, aussi bien dans les zones d'installation que dans les zones urbaines, le personnel du HCR a dû étendre son rôle au-delà de la seule supervision et assumer d'autres fonctions pour combler les lacunes.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
Organismes gouvernementaux : ministères de l'Intérieur, de la Santé, de l'Éducation, du Développement communautaire et des Services sociaux, de l'Agriculture, de l'Énergie, et de la Mise en valeur des ressources en eau	
ONG : Africa Humanitarian Action, Aktion Afrika Hilfe, Forge, Grassroots Soccer, Vision mondiale internationale	
Autres : VNU	
Partenaires opérationnels	
ONG : FORGE	
Autres : FNUAP, OIM, OMS, ONUSIDA, PAM, UNICEF	

Budget, revenus et dépenses en Zambie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
BUDGET FINAL	12 273 937	12 273 937
Revenus issus des contributions ¹	1 708 557	1 708 557
Autres fonds disponibles	8 183 777	8 183 777
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	9 892 334	9 892 334
VENTILATION DES DÉPENSES		
<i>Environnement de protection favorable</i>		
Cadre juridique national	26 425	26 425
Politiques de migrations nationales et régionales	46 360	46 360
Prévention de l'apatridie	8 671	8 671
Coopération avec les partenaires	112 013	112 013
Politiques de développement national	26 878	26 878
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	59 417	59 417
Non-refoulement	28 154	28 154
Protection de l'environnement	102 798	102 798
Sous-total	410 717	410 717
<i>Procédures de protection équitables</i>		
Enregistrement et établissement de profils	181 394	181 394
Accès aux procédures d'asile	16 455	16 455
Détermination de statut juste et efficace	45 302	45 302
Regroupement familial	26 529	26 529
Documents individuels	85 821	85 821
Documents d'état civil	90 805	90 805
Sous-total	446 305	446 305
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>		
Impact sur les communautés hôtes	36 259	36 259
Application de la loi	95 536	95 536
Système de gestion de la sécurité communautaire	56 257	56 257
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	71 360	71 360
Protection des enfants	62 514	62 514
Liberté de mouvement	17 432	17 432
Détention non arbitraire	16 627	16 627
Accès aux solutions juridiques	102 977	102 977
Sous-total	458 963	458 963
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>		
Sécurité alimentaire	102 595	102 595
Nutrition	176 032	176 032
Eau	129 134	129 134
Abris et autres infrastructures	130 785	130 785
Articles ménagers et d'hygiène de base	271 551	271 551
Soins de santé primaire	406 826	406 826
VIH et sida	363 468	363 468
Éducation	239 008	239 008
Services d'assainissement	63 818	63 818
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	199 744	199 744
Sous-total	2 082 961	2 082 961

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
<i>Autogestion et participation communautaires</i>		
Évaluation participative et mobilisation communautaire	32 865	32 865
Autogestion de la communauté et représentation équitable	43 798	43 798
Gestion et coordination des camps	62 749	62 749
Autosuffisance et moyens d'existence	216 659	216 659
Sous-total	356 070	356 070
<i>Solutions durables</i>		
Stratégie de solutions durables	89 157	89 157
Retour volontaire	550 166	550 166
Réinstallation	273 671	273 671
Appui à l'intégration sur place	60 102	60 102
Sous-total	973 096	973 096
<i>Relations extérieures</i>		
Relations avec les donateurs	39 239	39 239
Mobilisation des ressources	69 771	69 771
Partenariats	45 728	45 728
Information	98 031	98 031
Sous-total	252 769	252 769
<i>Logistique et appui aux opérations</i>		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	2 143 979	2 143 979
Gestion de programme, coordination et appui	1 653 443	1 653 443
Sous-total	3 797 421	3 797 421
Versements aux partenaires d'exécution	1 066 973	1 066 973
Autres objectifs	47 059	47 059
Total	9 892 334	9 892 334

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.